

## 1 BUDGET 2020 EN RÉSUMÉ

Le résultat budgétaire 2020 présente un excédent de charges de CHF 6.3 millions, soit une amélioration de CHF 2.0 millions par rapport au budget 2019. Avec un taux d'imposition stable, la progression des revenus est estimée à 4.3%, principalement due à l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire morgien. Quant aux charges (+2.5%), la partie non maîtrisable augmente de manière mécanique (facture sociale et péréquation) et ce de manière significative, tandis que les charges maîtrisables de la Commune restent contenues (+0.7%).

Changes at mayoning	Budget 2	2020	Budget 2	2019	Comptes 2018		
Charges et revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Totaux	136 343 500	130 061 200	132 958 350	124 685 700	136 026 777	136 556 766	
Déficit en CHF		6 282 300		8 272 650			
Excédent en CHF					529 989		
Déficit en %		4.6%		6.2%			
Excédent en %					0.4%		

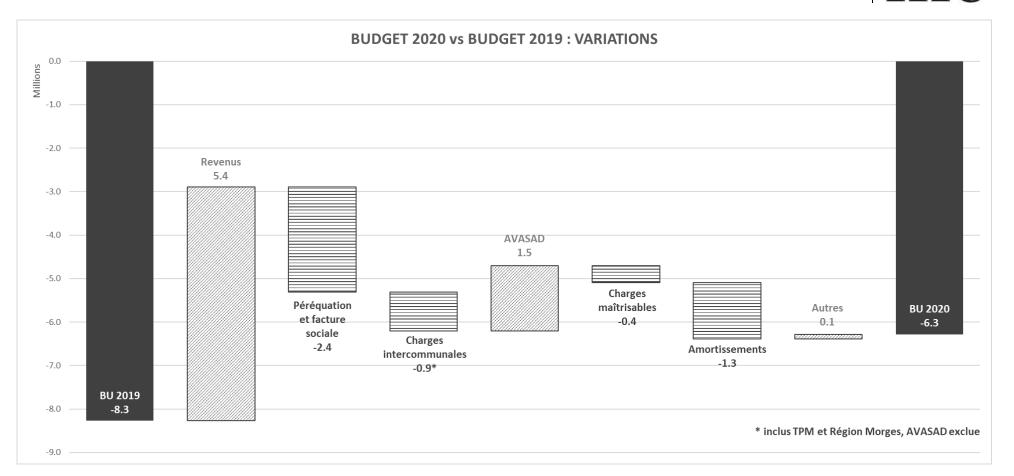
La stratégie : les objectifs budgétaires fixés par la Municipalité sont réalistes compte tenu du contexte actuel. Bien que le résultat budgété ne soit pas encore équilibré, il s'améliore par rapport à l'année précédente. Pour 2020 la Municipalité a pris les mesures suivantes :

- a) de maintenir les charges maîtrisables stables;
- b) de limiter les dépenses d'investissements à CHF 45 millions;
- c) d'avoir une marge d'autofinancement supérieure à CHF 3 millions.

La continuité: la Municipalité poursuit les grands projets en cours de réalisation et maintient ainsi la dynamique de développement de la Ville. Selon le plan des investissements, un montant de CHF 43.9 millions est prévu en 2020, dont CHF 18.9 millions ont déjà été votés par le Conseil communal par voie de préavis. Le financement sera assuré principalement par le recours à l'emprunt et en partie par la marge d'autofinancement dégagée.

Les prestations : la Municipalité maintient les prestations à la population à leur niveau actuel et concrétise ses projets, tout en contenant les dépenses maîtrisables puisque celles-ci affichent une légère augmentation de CHF 0.4 million.

L'année 2020 : la Ville prévoit que la situation conjoncturelle ainsi que l'augmentation de la population accroîtront ses revenus de près de CHF 5.4 millions. Cependant, ceux-ci engendrent mécaniquement des charges non maîtrisables telles que la péréquation et la facture sociale en augmentation de CHF 2.4 millions. A cela s'ajoutent les charges d'amortissements qui augmentent de CHF 1.3 million, ainsi que les charges intercommunales en hausse de CHF 0.9 million entre les associations intercommunales et la participation de la Ville aux transports publics. In fine, force est de constater que la reprise des charges de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) par le Canton, allège les finances communales de CHF 1.5 million mais ne suffit pas à compenser l'augmentation globale des charges non maîtrisables.



#### 2 ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

# - Morges contient ses charges maîtrisables

Le budget des charges de fonctionnement s'élève à CHF 136.3 millions, en augmentation de 2.5% par rapport au budget 2019. La progression des charges maîtrisables\* (+0.7%) est nettement inférieure à celle des charges non maîtrisables (+3.9%). Ces dernières, notamment les participations à la factures sociale, à la péréquation directe intercommunale ainsi qu'aux associations et autres entités indépendantes, représentent 82.5% de hausse des charges financières du budget 2020. Quant aux charges maîtrisables, les principales augmentations concernent les charges liées au personnel ainsi que les biens, services et marchandises.

Ci-dessous sont présentés le budget des charges par nature et les explications sur l'évolution par rapport au budget 2019 :

Changes non nature	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020	/B2019	Comptes 2018	Diff. B2020	/ C2018
Charges par nature	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	33 607 250	24.6%	33 394 100	213 150	0.6%	31 873 437	1 733 813	5.4%
31 Biens, services et marchandises*	22 579 450	16.6%	22 397 800	181 650	0.8%	22 186 341	393 109	1.8%
32 Intérêts passifs*	831 350	0.6%	844 850	-13 500	-1.6%	934 051	-102 701	-11.0%
33 Amortissements	9 593 850	7.0%	8 295 600	1 298 250	15.6%	8 291 496	1 302 354	15.7%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	52 585 600	38.6%	51 221 150	1 364 450	2.7%	52 061 517	524 083	1.0%
36 Aides et subventions	9 092 050	6.7%	8 660 150	431 900	5.0%	8 421 515	670 535	8.0%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	3 528 550	2.6%	3 856 800	-328 250	-8.5%	7 726 575	-4 198 025	-54.3%
39 Imputations internes	4 525 400	3.3%	4 287 900	237 500	5.5%	4 531 845	-6 445	-0.1%
Total charges	136 343 500	100.0%	132 958 350	3 385 150	2.5%	136 026 777	316 723	0.2%

<sup>\*</sup> charges maîtrisables

## 2.1 Autorités et personnel

Charges par nature	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020	/B2019	Comptes 2018	Diff. B2020	C2018
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel	33 607 250	24.6%	33 394 100	213 150	0.6%	31 873 437	1 733 813	5.4%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnisations.

La Municipalité a examiné minutieusement les demandes de nouveaux postes. Elle a renoncé à l'engagement de 2 EPT demandé et s'est limitée aux besoins strictement nécessaires; ainsi elle n'a accordé que 2.65 EPT supplémentaire. L'évolution des effectifs du personnel communal est présentée en page 15 du présent préavis.

Les charges salariales augmentent de CHF 0.2 million. En effet, les nouvelles charges salariales ainsi que l'évolution salariale ordinaire représentent CHF 0.6 million. Cependant, force est de constater ces dernières années que les dépenses liées aux nouveaux postes ainsi qu'aux postes à repourvoir se situent en dessous des prévisions budgétaires. Pour ces raisons, une diminution globale des charges de CHF 0.4 million est incluse dans le budget 2020.

#### 2.2 Achats de biens, services et marchandises

Charges per pature	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020 / B2019		Comptes 2018	Diff. B2020	/ C2018
Charges par nature	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	СНБ	en %
31 Biens, services et marchandises	22 579 450	16.6%	22 397 800	181 650	0.8%	22 186 341	393 109	1.8%

Ce chapitre ne connaît qu'une légère progression de CHF 0.2 million (+0.8%) dont les éléments principaux sont l'achat de gaz, les travaux de tiers en relation avec l'AREMS et divers projets ponctuels.

# 2.3 Intérêts passifs

Charges par nature	Budget 2020	Budget 2020		Diff. B2020	Diff. B2020 / B2019		Diff. B2020 / C201	
Charges par nature	CHF	en %	CHF	СНБ	en %	CHF	CHF	en %
32 Intérêts passifs	831 350	0.6%	844 850	-13 500	-1.6%	934 051	-102 701	-11.0%

Les investissements prévus en 2020 devront être financés en grande partie par de nouveaux emprunts. La situation économique et l'évaluation financière (rating) de la Ville de Morges permettent de prévoir des taux faibles, voire négatifs pour le court terme. De ce fait, les intérêts passifs sont en légère baisse malgré une augmentation de la dette anticipée.

#### 2.4 Amortissements

Charges par pature	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020 / B2019		Comptes 2018	Diff. B2020	/ C2018
Charges par nature	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
33 Amortissements	9 593 850	7.0%	8 295 600	1 298 250	15.6%	8 291 496	1 302 354	15.7%

La hausse d'amortissements de CHF 1.3 million prévue reflète la phase d'investissements dans laquelle la Ville de Morges se trouve. L'état présenté tient compte des préavis votés par le Conseil communal jusqu'au 30.06.2019.

### 2.5 Remboursements, subventions et participations à des collectivités – en attente des chiffres du Canton

Charges par nature	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020	Diff. B2020 / B2019		Diff. B2020 / C2	
Charges par nature	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	СНБ	en %
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	52 585 600	38.6%	51 221 150	1 364 450	2.7%	52 061 517	524 083	1.0%

Ce chapitre englobe principalement des charges dites non maîtrisables, en d'autres termes, celles sur lesquelles il est difficile d'exercer un véritable contrôle. Avec un coût total de CHF 52.6 millions, il représente 38.6% des charges de fonctionnement de la Ville.

Les charges définitives de la facture sociale et de la péréquation directe ne sont pas connues au moment de l'élaboration des budgets. Cependant, nous anticipons l'augmentation du montant de la facture sociale ainsi qu'une hausse de la participation de la Ville de Morges en lien avec le rendement des impôts.

Dévérantions (chiffus movissins)	Budget 2020	Budget 2019	Diff. B2020	/ B2019	Comptes 2018	Diff. B2020	0 / C2018
Péréquations (chiffres provisoires)	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Péréquation intercommunale							
Alimentation du fonds	16 350 200	14 971 200	1 379 000	9.2%	14 702 624	1 647 576	11.2%
Retour du fonds	-10 500 000	-10 507 650	7 650	-0.1%	-10 460 514	-39 486	0.4%
Dépenses thématiques	-750 000	-738 750	-11 250	1.5%	-257 810	-492 190	190.9%
Décompte année antérieure de la péréquation intercommunale	0	0	0	-	1 553 953	-1 553 953	-100.0%
Coût net de la péréquation intercommunale	5 100 200	3 724 800	1 375 400	36.9%	5 538 253	-438 053	-7.9%
Réforme policière	1 000 000	1 015 850	-15 850	-1.6%	1 017 817	-17 817	-1.8%
Décompte année antérieure de la réforme policière	0	0	0	-	5 542	-5 542	-100.0%
Facture sociale	16 067 050	15 000 000	1 067 050	7.1%	14 313 496	1 753 554	12.3%
Décompte année antérieure de la facture sociale	0	0	0	-	1 437 842	-1 437 842	-100.0%
Coût net des péréquations	22 167 250	19 740 650	2 426 600	12.3%	22 312 950	-145 700	-0.7%

## • Associations intercommunales

La participation aux associations intercommunales connaît un changement majeur des charges de la Fondation de la Côte (coûts AVASAD) qui sont transférées au Canton. Sans prendre en compte ces charges provenant de l'AVASAD, les associations intercommunales connaissent une augmentation de 3.0%.

Participations à des associations intercommunales	Budget 2020	Budget 2019	Diff. B2020	/B2019	Comptes 2018	Diff. B2020	/ C2018
1 at ucipations a des associations intercommunates	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3 380 000	3 280 000	100 000	3.0%	3 273 755	106 245	3.2%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6 491 900	6 477 400	14 500	0.2%	6 535 001	-43 101	-0.7%
Police Région Morges (PRM)	4 839 000	4 701 500	137 500	2.9%	3 801 083	1 037 917	27.3%
Fondation de la Côte (coûts AVASAD)	0	1 488 000	-1 488 000	-100.0%	1 486 986	-1 486 986	-100.0%
Epuration Région Morges (ERM)	1 684 000	1 414 000	270 000	19.1%	1 360 244	323 756	23.8%
SIS MORGET	530 000	536 000	-6 000	-1.1%	506 192	23 808	4.7%
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	405 200	395 200	10 000	2.5%	403 865	1 336	0.3%
Protection Civile (PCi)	324 200	331 050	-6 850	-2.1%	347 835	-23 635	-6.8%
Total	17 654 300	18 623 150	-968 850	-5.2%	17 714 961	-60 661	-0.3%

## Réseau AJEMA (Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne)

Le réseau AJEMA comprend 24 structures d'accueil collectif offrant un total de 1'118 places d'accueil préscolaire et parascolaire, ainsi que l'accueil familial de jour. Il est financé par les communes-membres (env. 40%), la contribution parentale (env. 45%) et la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) (env. 15%). La participation communale est calculée en fonction de la population (10%) et en fonction des prestations consommées par les enfants de la Commune (90%). Sous réserve de l'évolution de l'utilisation des places disponibles par les familles morgiennes, la participation de la Ville au réseau devrait légèrement augmenter pour se situer à CHF 3.4 millions en 2020.

## **PRM (Police Région Morges)**

Le budget 2020 de la PRM prévoit un coût par habitant morgien de CHF 307.73 (2019 : CHF 296.83), soit une augmentation de CHF 10.90. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des charges du personnel.

Par ailleurs, la PRM effectue des tâches contractuelles pour le compte de la Commune, telles que la signalisation, la police du commerce et les inhumations. Le budget 2020 des tâches contractuelles, présenté en page 120, prévoit un excédent stable en faveur de Morges.

#### AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Dans la convention signée en 2018 entre les associations de communes et l'Etat, il a été convenu que le Canton reprenne les charges de l'AVASAD dans ses comptes en 2020. Pour la Ville de Morges, ce transfert représente un allégement des charges de CHF 1.5 million.

# **ERM (Epuration Région Morges)**

L'ERM a deux buts principaux : (1) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par ses 14 communes membres et (2) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées. L'association prévoit une augmentation des charges à répartir entre les communes membres concernant des investissements sur le réseau, dont CHF 0.3 million pour Morges.

#### 2.6 Aides et subventions

Charges par nature	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020 / B2019		Comptes 2018	Diff. B2020	/ C2018
Chai ges pai nature	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
36 Aides et subventions	9 092 050	6.7%	8 660 150	431 900	5.0%	8 421 515	670 535	8.0%

Ce chapitre réunit les dépenses liées à différentes politiques publiques de la Ville, telles que la culture et le sport, la santé publique ou encore la mobilité et l'énergie.

Le tableau ci-dessus montre une augmentation de 5.0% du coût total par rapport au budget 2019, due principalement à l'augmentation de la subvention aux transports publics en lien avec le développement de l'offre.

# ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

# Augmentation importante des recettes fiscales

Les revenus affichent une forte augmentation par rapport au budget 2019. Selon les estimations, ils totalisent CHF 130.1 millions, soit une augmentation de CHF 5.4 millions (+4.3%). Une part importante de cette évolution contribue à l'amélioration de la marge d'autofinancement.

Ci-dessous sont présentés le budget des revenus par nature et les explications sur son évolution par rapport au budget 2019 :

Davanus non noturo	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020	/ B2019	Comptes 2018	Diff. B2020	/ C2018
Revenus par nature	CHF	en %	CHF	СНБ	en %	CHF	CHF	en %
40 Impôts	61 931 000	47.6%	56 501 000	5 430 000	9.6%	61 599 336	331 664	0.5%
41 Patentes, concessions	609 000	0.5%	609 100	-100	0.0%	573 578	35 422	6.2%
42 Revenus du patrimoine	10 287 100	7.9%	10 332 650	-45 550	-0.4%	12 431 208	-2 144 108	-17.2%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29 147 550	22.4%	29 451 650	-304 100	-1.0%	29 634 992	-487 442	-1.6%
44 Parts recettes cant. sans affectation	1 035 000	0.8%	1 018 650	16 350	1.6%	2 441 200	-1 406 200	-57.6%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	18 679 200	14.4%	19 355 000	-675 800	-3.5%	18 275 469	403 731	2.2%
46 Autres prestations et subventions	1 011 100	0.8%	1 011 200	-100	0.0%	1 041 257	-30 157	-2.9%
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	2 835 850	2.2%	2 118 550	717 300	33.9%	6 027 881	-3 192 031	-53.0%
49 Imputations internes	4 525 400	3.5%	4 287 900	237 500	5.5%	4 531 845	-6 445	-0.1%
Total revenus	130 061 200	100.0%	124 685 700	5 375 500	4.3%	136 556 766	-6 495 566	-4.8%

## 3.1 Impôts

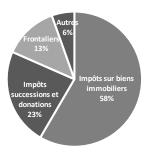
Le budget 2020 profite d'une forte augmentation des recettes fiscales. Elles sont estimées à CHF 63.4 millions, soit une amélioration de CHF 5.4 millions (+9.4%) par rapport au budget 2019. Cette évolution s'explique principalement par l'arrivée de nouveaux habitants, la conjoncture et la fin d'exonération d'une personne morale.

Le tableau suivant présente les prévisions des recettes fiscales de la Ville de Morges pour le budget 2020 par genre d'impôts :

Recettes fiscales liées au taux	Budget 2020	Budget 2019	Diff. B202	0 / B2019	Comptes 2018	Diff. B2020	0 / C2018	Comptes 2017
Recettes fiscales flees au taux	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF
Taux d'imposition (%)	68.5	68.5			68.5			68.5
Revenu et fortune personnes physiques	44 100 000	40 870 000	3 230 000	7.9%	41 250 094	2 849 906	6.9%	39 336 680
Bénéfice et capital personnes morales	6 320 000	3 520 000	2 800 000	79.5%	5 595 900	724 100	12.9%	8 654 534
A la source et sur la dépense	2 200 000	2 500 000	-300 000	-12.0%	2 035 653	164 347	8.1%	2 409 034
Recettes fiscales selon taux	52 620 000	46 890 000	5 730 000	12.2%	48 881 647	3 738 353	7.6%	50 400 248
Impôt par point	768 175	684 526	83 650	12.2%	713 601	54 575	7.6%	735 770
Habitants au 31.12	16 300	16 350	-50	-0.3%	15 852	448	2.8%	15 949
Impôt par point et habitant	47.1	41.9	5.26	12.6%	45.0	2.11	4.7%	46.1

Personnes	Personnes
morales	physiques
12%	88%

Recettes fiscales non liées au taux	Budget 2020 Budget 2019 Diff. B2020 / B2019		Comptes 2018	Diff. B202	Comptes 2017			
Recettes fiscales non flees au taux	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF
Impôts sur biens immobiliers	6 300 000	6 600 000	-300 000	-4.5%	7 803 958	-1 503 958	-19.3%	5 651 076
Impôts sur successions et donations	2 500 000	2 500 000	-	0.0%	2 366 669	133 331	5.6%	3 711 652
Taxes sur équipements communautaires	-	-	-	-	3 419 550	-3 419 550	-100.0%	-
Frontaliers	1 400 000	1 400 000	-	0.0%	1 405 238	-5 238	-0.4%	1 182 880
Autres impôts non liés au taux	585 000	585 000	-	0.0%	658 636	-73 636	-11.2%	582 272
Impôts conjoncturels	10 785 000	11 085 000	-300 000	-2.7%	15 654 052	-4 869 052	-31.1%	11 127 880
		-	_	·	_			
Total des impôts	63 405 000	57 975 000	5 430 000	9.4%	64 535 699	-1 130 699	-1.8%	61 528 128



Le budget 2020 anticipe des revenus provenant de **l'impôt lié au taux** de CHF 52.6 millions, en forte augmentation de CHF 5.7 millions par rapport au budget 2019. Les nouveaux habitants de Morges Gare-Sud, qui emménageront avant la fin de l'année (estimés à 350 habitants), ainsi que la conjoncture permettent de prévoir une importante augmentation des recettes liées aux **personnes physiques**. Une fin d'exonération du côté des recettes sur les **personnes morales** vient renforcer cette croissance.

Quant aux **impôts conjoncturels**, ils sont globalement stables. A noter un léger recul des revenus liés aux droits de mutation qui reviennent à la moyenne des années précédentes.

## 3.2 Revenus du patrimoine

Revenus par nature	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020	/B2019	Comptes 2018	Diff. B2020	/ C2018
Acvenus par nature	CHF	en %	CHF	СНБ	en %	CHF	CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	10 287 100	7.9%	10 332 650	-45 550	-0.4%	12 431 208	-2 144 108	-17.2%

Ce chapitre représente principalement les revenus provenant du patrimoine bâti de la Commune et des capitaux. Une légère baisse de CHF 0.05 million est prévue en lien avec la fin d'une rente de DDP suite à la vente d'un terrain.

## 3.3 Taxes, émoluments, produits des ventes

Davanus par natura	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020	/B2019	Comptes 2018	Diff. B2020	/ C2018
Revenus par nature	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	СНБ	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29 147 550	22.4%	29 451 650	-304 100	-1.0%	29 634 992	-487 442	-1.6%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des centres de vie enfantine, la billetterie du théâtre, la vente de gaz ainsi que diverses taxes et émoluments. Le budget 2020 montre une baisse des revenus de CHF 0.3 million. Celle-ci n'a cependant qu'une influence limitée sur le résultat budgétaire car elle concerne des comptes équilibrés tels que ceux liés aux centres de vie enfantine, au service des eaux et à la gestion des égouts et de l'épuration des eaux usées qui sont financés par des taxes. Les revenus liés au gaz devraient quant à eux augmenter légèrement de CHF 0.2 million.

## 3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

Davanus par notura	Budget 2020		Budget 2019	Diff. B2020 / B2019		Comptes 2018	Diff. B2020 / C2018	
Revenus par nature	CHF	en %	CHF	СНБ	en %	CHF	СНБ	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	18 679 200	14.4%	19 355 000	-675 800	-3.5%	18 275 469	403 731	2.2%

Outre le retour du fonds de péréquation, dont le montant 2020 reste en attente du Canton, ce chapitre regroupe des participations et remboursements des collectivités publiques liés à différents buts. Par exemple, les participations aux charges des centres de vie enfantine, de l'enseignement et au financement du centre de formation en informatique Cyberforum. De plus, ce chapitre contient la compensation financière du Canton vers les communes, suite à la réforme fiscale des entreprises. En 2019, le Canton a signé une convention avec les associations de communes, prévoyant CHF 50 millions pour compenser les pertes fiscales des communes. Morges a perçu CHF 1.25 million, alors que le budget 2019 prévoyait un montant de CHF 1.5 million. En 2020, avec l'entrée en vigueur de la réforme sur la fiscalité et le financement de l'AVS (RFFA), le Canton de Vaud devrait encaisser CHF 110 millions de la Confédération. En principe, le Canton devrait reverser CHF 35 millions aux communes. En appliquant les mêmes principes de répartition qu'en 2019, le montant 2020 de cette compensation pour la Ville de Morges devrait être de CHF 0.875 million, ce qui représente une baisse de CHF 0.625 million par rapport au budget 2019.

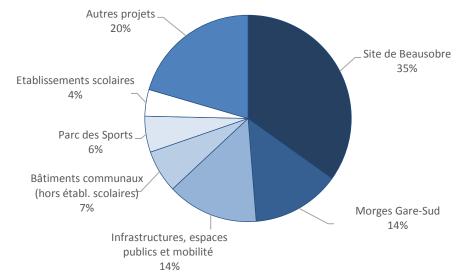
# 4 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS PLANIFIÉES

# - Morges poursuit ses investissements stratégiques

Dans sa phase de croissance, la Ville de Morges a soigneusement planifié les investissements en fonction de leur priorité stratégique. Considérant les capacités financières, les projets stratégiques en phase de réalisation ainsi que le plafond d'endettement de CHF 160 millions voté pour la législature 2016-2021, elle a limité les dépenses d'investissements pour 2020 à CHF 45 millions.

Le tableau suivant résume les dépenses d'investissements prévues pour 2020 :

Dépenses d'investissements 2020	СНБ
Site de Beausobre	15 300 000
Morges Gare-Sud	6 090 000
Infrastructures, espaces publics et mobilité	6 270 000
Bâtiments communaux (hors établ. scolaires)	2 929 075
Parc des Sports	2 475 000
Etablissements scolaires	1 825 000
Autres projets	8 990 000
Total	43 879 075



Le détail des dépenses d'investissements est présenté en page 125 du présent fascicule.

L'augmentation des revenus budgétés pour l'exercice 2020 a un effet positif sur la marge d'autofinancement. Celle-ci devrait passer au-dessus des CHF 4.0 millions en 2020, contre CHF 1.8 million en 2019. La Ville devra donc recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, soit pour environ CHF 40 millions supplémentaires en 2020.

# 5 CONCLUSION

Le budget 2020 est en amélioration de CHF 2.0 millions par rapport au budget 2019, mais s'inscrit encore dans le contexte marqué par la modification de la fiscalité des entreprises et l'augmentation des charges non maîtrisables. En effet, avec l'augmentation régulière de la facture sociale et les répercussions de la péréquation qui fragilisent l'équilibre financier, Morges, comme de nombreuses communes vaudoises, se trouve dans une situation délicate. Nul doute que les discussions en cours avec l'Etat sur la répartition des charges entre le Canton et les communes seront déterminantes pour l'avenir des finances de la Ville.

Par ailleurs, la Ville de Morges connaît un fort développement urbain, qui nécessite des investissements soutenus. De plus, la Ville s'engage pour l'assainissement des bâtiments de son patrimoine bâti afin de répondre à la stratégie énergétique de la Ville. Force est de constater que malgré une gestion rigoureuse des charges maîtrisables et l'augmentation des revenus, le budget se solde par un déficit de CHF 6.3 millions.

Fidèle à son programme de législature, la Municipalité s'engage à maintenir des prestations de qualité et met en œuvre les politiques publiques nécessaires afin que Morges reste une ville où il fait bon vivre et travailler.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2020 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide:

- 1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2020 présentant un excédent de charges de CHF 6'282'300.00;
- 2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissements avec les réserves qu'il comporte.

le secrétaire

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2019.

le syndic

au nom de la Municipalité

The second second

Vincent Jaques Vincent Vincent Jaques Vincent Vi

Finances et promotion économique

la municipale

Mélanie Wys